

**DECISION SUR LE LANCEMENT ET
LA MISE EN PLACE DU PARLEMENT PANAFRICAIN
Doc. Assembly/AU/4 (III)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Présidente du Parlement panafricain et **EXPRIME SA SATISFACTION** quant aux mesures prises par la Commission pour assurer le lancement effectif du Parlement panafricain le 18 mars 2004 ;
2. **FELICITE** la Présidente du Parlement panafricain, S.E. l'Ambassadeur Gertrude Ibengwe Mongella et les quatre Vice-présidents élus lors de l'inauguration du Parlement et **S'ENGAGE** à apporter son soutien total aux efforts qu'ils déploient pour exécuter leur mandat tel que défini dans le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif au Parlement panafricain ;
3. **DECIDE** que le Siège du Parlement panafricain est établi en République d'Afrique du Sud ;
4. **FAIT SIENNE** la Décision EX.CL/Dec.98 (V) du Conseil exécutif relative au budget du Parlement panafricain pour la période de juillet à décembre 2004.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

Decision on the Launching and the Establishment of the Pan African Parliament Doc. Assembly/Au/4 (Iii

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1298>

Downloaded from African Union Common Repository